

DÉLIBÉRATION n° 2025/010

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 janvier 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Bernard PLANO.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Subvention concours des maisons et balcons illuminés

Afin de contribuer activement à l'animation des fêtes de Noël dans les quartiers de la Commune, le concours de maisons et balcons illuminés a été reconduit.

Un jury a été composé et a pu admirer les réalisations de Noël 2024.

Les lauréats vont être désignés courant février 2025 et recevront un prix qui pourra prendre la forme d'un « bon cadeau » pour l'achat de matériels ayant trait aux décorations de Noël.

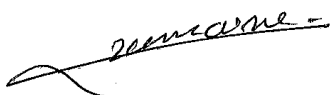
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire à récompenser les lauréats de ce concours et donc à budgétiser la somme de 600 € pour payer aux commerçants les bons cadeaux attribués.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 22 janvier 2025